



Peut-on obtenir le permis plaisance par équivalence ?

Vérfié le 01 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui. Le permis plaisance peut s'obtenir par équivalence si vous avez un autre titre démontrant votre capacité à piloter un bateau de plaisance.

Pour obtenir le permis *bateau plaisance* par équivalence, vous devez être en possession de l'un des documents suivants :

- Brevet, diplôme ou certificat spécifique démontrant votre capacité à piloter un bateau de plaisance
- Titre de conduite étranger démontrant votre capacité à piloter un bateau de plaisance

La démarche diffère selon que vous résidez en métropole ou en *outré-mer*.

En métropole

Équivalence avec un brevet, un diplôme ou un certificat

Votre demande d'obtention du permis plaisance par équivalence doit être faite à partir d'un formulaire :

Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Cerfa n° 14683*04 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 72.7 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14683.do)

Vous devez joindre au formulaire les documents suivants :

- Photocopie du titre professionnel ou de toute pièce officielle justifiant la demande
- Photo d'identité récente en couleur
- Photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité)
- **Timbre fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 €

Votre dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au service instructeur de votre lieu de résidence, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

- **Délégations à la mer et au littoral** ↗ (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-immatriculation-et-enregistrement-des-navires-permis-plaisance#e2>)

Équivalence avec un titre de conduite étranger

Votre demande d'obtention du permis plaisance par équivalence doit être faite à partir d'un formulaire :

Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Cerfa n° 14683*04 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 72.7 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14683.do)

Vous devez joindre au formulaire les documents suivants :

- Original du titre détenu (éventuellement avec traduction)
- Certificat de l'autorité qui a délivré le titre attestant que vous en êtes bien le titulaire lorsque le titre a été délivré par un pays qui n'est pas membre de *l'Espace économique européen (EEE)* ou par la Principauté de Monaco
- Photo d'identité récente en couleur

- Photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité)
- **Timbre fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 €
- **Certificat d'aptitude** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1309>) datant de moins de 6 mois
- Enveloppe affranchie au tarif recommandé à votre adresse pour retour du titre original

Permis bateau - Certificat d'aptitude physique

Cerfa n° 14673*01 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 79.6 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14673.do)

D'autres documents pourront vous être demandés pour compléter les renseignements sur le titre étranger détenu (par exemple, le programme officiel de l'examen).

Votre dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au service instructeur de votre lieu de résidence, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

- **Délégations à la mer et au littoral** ↗ (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-immatriculation-et-enregistrement-des-navires-permis-plaisance#e2>)

Outre-mer

Équivalence avec un brevet, un diplôme ou un certificat

Votre demande d'obtention du permis plaisance par équivalence doit être faite à partir d'un formulaire.

Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Cerfa n° 14683*04 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 72.7 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14683.do)

Vous devez joindre au formulaire les documents suivants :

- Photocopie du titre professionnel ou de toute pièce officielle justifiant la demande
- Photo d'identité récente en couleur
- Photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité)
- **Timbre fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 € (35 € pour la Guyane)

Votre dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au service instructeur de votre lieu de résidence, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

- **Service pour le permis plaisance et l'immatriculation d'un navire outre-mer** ↗ (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-immatriculation-et-enregistrement-des-navires-permis-plaisance#e3>)

Équivalence avec un titre de conduite étranger

Votre demande d'obtention du permis plaisance par équivalence doit être faite à partir d'un formulaire.

Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Cerfa n° 14683*04 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 72.7 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14683.do)

Vous devez joindre au formulaire les documents suivants :

- Original du titre détenu (éventuellement avec traduction)
- Certificat de l'autorité qui a délivré le titre attestant que vous en êtes bien le titulaire lorsque le titre a été délivré par un pays qui n'est pas membre de *'Espace économique européen (EEE)*, ou par la Principauté de Monaco
- Photo d'identité récente en couleur
- Photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité)
- **Timbre fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 € (35 € pour la Guyane)
- **Certificat d'aptitude** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1309>) datant de moins de 6 mois
- Enveloppe affranchie au tarif recommandé à votre adresse pour retour du titre original

D'autres documents pourront vous être demandés pour compléter les renseignements sur le titre étranger détenu (par exemple, le programme officiel de l'examen).

Votre dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au service instructeur de votre lieu de résidence, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

- **Service pour le permis plaisance et l'immatriculation d'un navire outre-mer** [✉ \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-immatriculation-et-enregistrement-des-navires-permis-plaisance#e3\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-immatriculation-et-enregistrement-des-navires-permis-plaisance#e3)

Textes de loi et références

- Arrêté du 6 juillet 2011 relatif à la conduite des bateaux français de plaisance avec un titre étranger et à la délivrance des titres français de conduite par équivalence [✉ \(http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024386198\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024386198)
- Arrêté du 21 juillet 2011 relatif à l'obtention d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur par équivalence avec un titre ou une qualification professionnelle [✉ \(http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497884\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497884)

Services en ligne et formulaires

- Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21202>)
Formulaire
- Permis bateau - Certificat d'aptitude physique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1309>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Naviguer avec un titre étranger et délivrance par équivalence du permis français (PDF - 59.8 KB) [✉ \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/condition%20de%20conduite%20d%27un%20bateau%20français%20de%20plaisance%20%C3%A0%20moteur%20avec%20titre%20%C3%A9tranger.pdf\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/condition%20de%20conduite%20d%27un%20bateau%20français%20de%20plaisance%20%C3%A0%20moteur%20avec%20titre%20%C3%A9tranger.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche
- Permis plaisance [✉ \(https://www.mer.gouv.fr/le-permis-plaisance-permis-de-conduire-les-bateaux-de-plaisance-moteur\)](https://www.mer.gouv.fr/le-permis-plaisance-permis-de-conduire-les-bateaux-de-plaisance-moteur)
Ministère chargé de la mer et de la pêche